L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 AVRIL 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARRY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,

VENDREDI MATIN, 20 AVRIL

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera au porteur.

Vente à l'ancien bureau de ce journal.

Par Rinchard & Leonnard, 59 rue de Chartres— Habillements de prêt-à-porter, chemises, &c.

Par M. Barnett Jr., sur les lieux, No 130, rue Royale —Meubles.

Par B. Turpin, 76, rue de la Vieille Levée—Sandwiches.

Par Tourné & Thomas, au No 71, rue Royale— Beau mobilier.

Par C. E. Fentall, rue des Bons Enfans, vis-à-vis le dépôt de chemin de fer du Golfe du Mexique— Salon de coiffure.

Par le shérif, à midi, à l'Hôtel de Ville— Propriété immobilière, située rue Bienville, avec actions de Banque.

Par E. B. Stiles, à son magasin d'acier, No 63, rue de la Magazine— Marchandises sèches avariées.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

La politique de non-intervention.

La non intervention, qu'est-ce à vrai dire que ce principe, n'a jamais été, à vrai dire, qu'une arme de circonstance, invoquée tour à tour par les puissants et par les faibles. Parce les grandes nations européennes, la France et l'Angleterre ont été celles qui ont le plus souvent proclamé la non intervention comme doctrine du droit des gens, et qui aussi ont été les premières à la violer. C'est qu'il est impossible qu'un peuple puisse se lier ainsi les mains, au préjudice de ses intérêts et des nécessités de sa politique. Les événements se multiplient qui peuvent jusqu'à un certain point changer les relations des pays de l'ancien continent, ou de leurs relations extérieures, rendre quelquefois l'action de la diplomatie inutile, et expliquent, si elles ne la justifient pas toujours, une intervention.

Il n'est guère de pays en Angleterre, avec sa politique romaine et aventureuse, qu'il tente l'intervention. En Portugal, en Espagne, en Turquie, en Orient, elle a toujours lui trouver des prétextes pour s'immiscer dans les affaires le calcul des gouvernements trop faibles pour lui opposer une résistance ouverte : l'exemple du royaume de Naples est là pour prouver le peu de respect que le cabinet de St-James a jamais eu pour le principe si cher aux maîtres chez eux. Notre opinion a toujours été que le droit d'Angleterre, plus d'une occasion d'apprécier les procédés britanniques en matière de droit international.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'histoire des trente dernières années en France, nous voyons la Russie, après la révolution de juillet, tenir Philippe, tout-puissant des dangers de sa situation et effrayé du fantôme de la coalition, se hâter de protester auprès des rois de l'Europe pour les rassurer sur ses intentions pacifiques, et affirmer solennellement le principe de non intervention, afin de s'en assurer à lui même le bénéfice. Mais les qui il est affermi sur son trône, il prend part à la révolution belge et fait occuper Anvers par une armée française, qui ne quitte la ville que lorsque la neutralité en fut garantie et la paix signée. Plus tard, l'Autriche, dans l'intérêt d'ordre à Washington, intervient dans les affaires de Naples, et la France, qui ne peut souffrir cette politique, envoie une escadre devant Ancône pour la combattre. Plus tard encore, en 1848, la République, à l'intérieur comme à l'extérieur, proclame